

# Objectif 3 - Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

2008

**L'égalité des sexes, qui est inscrite dans les droits de l'homme, est au cœur de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Sans elle, on ne pourra vaincre ni la faim, ni la pauvreté, ni la maladie.**

C'est dire que l'égalité doit être réelle à tous les niveaux de l'enseignement et sur tous les lieux de travail, et que la maîtrise des ressources et la représentation dans la vie publique et politique doivent être également partagées. Parvenir à la parité dans l'enseignement - à l'école primaire et au-delà - est une condition préalable à la pleine participation des femmes à la vie sociale et à l'économie mondiale.

Dans trop de pays, les filles sont des laissées pour compte. Parmi les nombreux avantages qu'offre un enseignement de qualité, il y a la sécurité qui s'attache au travail rémunéré. Or, les femmes sont trop souvent reléguées dans des emplois précaires et mal payés. Bien que leur place dans les emplois non agricoles rémunérés ait augmenté, elles restent une petite minorité dans les emplois salariés dans beaucoup de régions, tout en étant surreprésentées dans le secteur informel de l'économie.

Donner aux femmes un pouvoir égal d'intervention dans les décisions qui influent sur leur vie, du sein de la famille aux instances les plus élevées du gouvernement, c'est leur donner la clef de leur autonomie. Or, bien que leur représentation dans les parlements nationaux augmente régulièrement depuis 1990, elles n'occupent encore que 16 % des sièges parlementaires dans le monde.

CIBLE 4 - Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard

## INDICATEURS

- 9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, respectivement (UNESCO)
- 10. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport à celui des hommes (UNESCO)
- 11. Pourcentage de salariées dans le secteur non agricole qui sont femmes (OIT)
- 12. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national (UPI)